

1. Composition de la Chambre (année 2016)

	Effectifs	Suppléants
ULg	Nicole TATON	Catherine CUVELIER
HELMo	Catherine JANSSEN	Anne-Françoise THIRION
HE de la Ville de Liège	Patrick BEAUFORT	Pierre STEGEN
HE Robert Schuman	Malika DURIEUX	Dany FOSTY
HE de la Province de Liège	Cindy STEFANOVIC	Anne-Françoise GEHLEN
Henallux	Sophie CAVIGIOLI	Alain BULTOT
HE Charlemagne	Christiane BAIJOT	Mary DI STEFANO
ESA Saint-Luc	Elise PISSART	Valérie GRANIER
ESA Beaux-Arts	Bernard SECONDINI	Linda IGLESIAS
Etudiant	Loïc SAUVAGE	Mehdi SAUVAGE

Présidente : Nicole Taton (ULg)

Vices-présidentes : Catherine Janssen (Helmo) et Elise Pissart (ESA Saint-Luc)

Dans un souci de représentativité des partenaires du Pôle, la Chambre a souhaité accueillir un représentant de l'enseignement de promotion sociale. Monsieur Beaufort assure également ce rôle pour la promotion sociale de la Ville de Liège.

2. Dates de réunion

La Chambre s'est réunie à sept reprises en 2016, à savoir les 15 janvier 2015, 26 février, 15 avril, 26 mai, 23 septembre, 18 novembre et 16 décembre.

3. Demande de modifications des aménagements (recours)

Aucun recours n'a été amené devant la Chambre.

4. Partage d'informations et d'expériences

Il est essentiel en raison de la diversité des cas rencontrés, d'autant que les institutions n'ont pas toutes les mêmes ressources pour gérer ces situations. A l'ordre du jour de chaque réunion, un point consacré à une étude de cas problématique est amené par une institution. La discussion entre les participants permet de confronter des pratiques différentes et d'envisager de nouvelles pistes. Le cas échéant, des experts sont consultés pour un éclairage plus précis.

5. Définition d'un ensemble minimum de procédures communes

Une harmonisation est recherchée, étant bien entendu que chaque institution conserve la possibilité d'exprimer sa sensibilité en fonction de son contexte particulier.

Certificats médicaux

Beaucoup ne sont pas motivés ou, quand ils le sont, c'est souvent de façon lacunaire, parfois de façon discutable, ce qui ne permet pas de cerner avec précision les difficultés liées à la pathologie qui peuvent entraver le quotidien de l'étudiant et ses apprentissages. Il n'existe pas de formulaire type et certains médecins refusent de tenir compte des demandes de l'établissement. Ainsi, les avis des médecins sont rarement rassemblés. Cela entraîne par ailleurs des difficultés pour l'étudiant, qui doit communiquer les demandes de l'établissement et convaincre le médecin d'y répondre, et de le faire rapidement afin que, le cas échéant, les aménagements les plus adéquats eu égard aux difficultés rencontrées puissent être mis en place.

La Chambre a dès lors rédigé un modèle de lettre à l'attention des médecins ainsi qu'un formulaire à remplir, afin de mieux communiquer les attentes du service inclusion et de faciliter la tâche à la fois du médecin et de l'étudiant, qui doit produire ces informations médicales. Les informations demandées ciblent bien l'impact de la pathologie sur le quotidien et le travail de l'étudiant. Ces documents sont en annexe de ce rapport.

Ligne du temps des procédures

Une formalisation d'une ligne du temps des procédures à suivre par l'étudiant a été initiée. Ce travail a permis de mettre en évidence certains manquements législatifs ainsi que des différences d'interprétation. Les décisions prises par les Institutions du Pôle, notamment en matière de délais, ont renforcé l'harmonisation des procédures. Cette ligne du temps sera consultable sur le futur site du Pôle, en cours de finalisation.

6. Mutualisation des moyens

2016 a vu la signature de la convention entre l'ULg et les Institutions du Pôle quant au recours à l'expertise de la Commission de spécialistes de l'Université de Liège. Pour rappel, certaines Hautes Ecoles et les Ecoles Supérieures des Arts se sentaient démunies face à certains dossiers médicaux dont l'analyse impose de recourir à des spécialistes. Cela était vrai pour octroyer ou non le statut, mais aussi



et surtout pour définir l'impact du handicap sur la vie de l'étudiant et prévoir en conséquence les aménagements raisonnables adéquats. C'est dans ce but que l'ULg avait mis en place une commission pluridisciplinaire composée de médecins spécialistes, d'un psychiatre, de psychologues, d'un spécialiste des troubles de l'apprentissage. Cette Commission est depuis devenue le centre de référence du Pôle. Les HE et les ESA, pour des cas spécifiques qui le nécessitent, ont recours aux services de cette Commission, moyennant une contribution financière de 50 euros pour les frais administratifs.

Ainsi, depuis septembre 2016, les Hautes Ecoles et ESA ont pu présenter à la commission trois dossiers problématiques.

7. La sensibilisation au handicap

Différentes initiatives ont été prises à l'attention des étudiants pour les Institutions du Pôle. La Chambre souligne cependant la difficulté de sensibiliser les enseignants, qui tiennent à conserver une formation répondant à la perception classique du métier et des exigences professionnelles. La Chambre a donc adopté l'idée de travailler sur les images véhiculées concernant notamment l'accès d'étudiants en handicap à certaines professions, en mettant en lumière quelques exemples d'inclusion professionnelle réussie. Une vidéo a été scénarisée par la Chambre puis réalisée. Elle sera consultable sur le futur site du Pôle (disponible sur demande auprès du secrétariat du Pôle).

8. Liens avec la CESI

Lors de chaque réunion de la Chambre, un retour est assuré quant aux points traités à la CESI et aux discussions dont ils ont fait l'objet. Ces informations sont l'occasion de réactualiser le cas échéant ses informations et suscitent toujours des échanges enrichissants.

9. Perspectives

La Chambre souhaite prochainement :

- Aborder l'examen de quelques aménagements problématiques (tiers temps...);
- Réfléchir avec le CDES du Pôle sur la question de l'enseignement inclusif;
- Renforcer ses liens avec la Chambre du Pôle Namur.